

### **Observation n°3**

**Sujet :** [INTERNET] Demande d'extension de la ZAP au parcelles 0A A373, A374, A897, A375, A376 et A379

**Date :** Tue, 02 Jan 2024 18:14:59 +0100

L'information suivante a été collectée le 02/01/2024 18:14:

**Vous êtes:** Autre

**Nom:** Capeau

**Prénom:** Antoine

**Adresse postale:**

**Code postal:**

**Ville:**

**Téléphone:**

**Sujet:** Demande d'extension de la ZAP au parcelles 0A A373, A374, A897, A375, A376 et A379

**Destinataire:** Enquêtes publiques environnementales

**Message:** Monsieur le Commissaire Enquêteur, Suite à notre rendez-vous du 22 Décembre dernier, vous m'avez invité à déposer un commentaire et ses pièces justificatives par voie dématérialisée via le formulaire « contact » de la Préfecture. Vous avez à raison insisté sur l'importance de justifier du mieux possible les demandes mais je suis surpris de constater que le formulaire que vous m'indiquez n'accepte pas les pièces jointes. A la veille de la clôture de l'enquête, je ferai donc mon possible pour déposer en main propre mes pièces justificatives et vous adresse à minima dans un premier temps le simple contenu de ma requête. Je suis un jeune agriculteur en voie d'installation au Beausset. Mon exploitation en polyculture-elevage a été évaluée et a reçu le soutien de la Région Sud et de la Chambre d'Agriculture via l'octroi d'un Dotation Jeune Agriculteur (DJA) en date du 11 Octobre 2023 suite à un Plan de Professionnalisation Personnalisé validé lui-même par la Préfecture. (pièce justificative n°1 jointe) Le siège et le site principal de mon exploitation doit se situer à l'intérieur du périmètre de la ZAP (parcelles A378, A380, A 381). Des parcelles voisines seront également intégrées au projet en pleine propriété ou en location. Dans l'attente de certaines démarches administratives en cours (succession), les propriétaires ont confirmé leur intérêt pour mettre leurs parcelles à disposition du projet (A2442; A376 :accord d'une majorité d'indivisaires) ou d'une collaboration (A1044). Des promesses de bail ont été signées (A384). La parcelles A379 est également l'objet d'une promesse de vente au bénéfice du porteur de projet agricole. Ces parcelles font partie de la ZAP à l'exception des parcelles A376 et A379 qui correspondent pourtant à tous les objectifs recherchés par le projet de ZAP, à savoir : - permettre l'installation de jeune agriculteur (ici bénéficiaire de DJA) - lutter contre la déprise agricole et remettre en culture des terrains visiblement agricoles (présence de restanques) - améliorer la défense contre l'incendie par la mise en place de culture (et ici d'hydrants – 120m3 mis à disposition du SDIS83) (pièce et schéma justificatifs n°2 joints) La déclivité relativement forte de ces parcelles a peut-être conduit à tort à les écarter de la ZAP mais elles ont un potentiel agricole incontestable confirmé notamment par le Plan de Reconquête Agricole qui les récence (ainsi que les parcelles A373, A374, A897, A375 ) pour un usage de « Petit élevage » en accord avec mon projet. Réunissant tous les acteurs du territoire (Collectivités locales, Préfecture, Chambre d'Agriculture, SDIS,...) ce plan de reconquête agricole a également pour but de réduire le risque de feux de forêt dans le Département et il serait

incompréhensible qu'il ne soit pas pris en compte tant les objectifs communs au projet de ZAP sont nombreux et a fortiori lorsqu'il pourrait faciliter une installation en cours. Plan de Reconquête Agricole - Chambres d'agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur (chambres-agriculture.fr) : <https://paca.chambres-agriculture.fr/innovation/nos-projets-innovants/foncier/plan-de-reconquete-agricole/> ou Point d'étape Plan de reconquête agricole - Agriculture - Actions de l'État - Les services de l'État dans le Var : <https://www.var.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture/Point-d-etape-Plan-de-reconquete-agricole> Pour accomplir cette reconquête agricole, les parcelles doivent également faire l'objet d'une demande de levée des EBC dans le cadre de l'enquête publique à venir sur l'évolution du PLU de la Commune. Intégrer les parcelles A373, A374, A897, A375 et à minima A376 et A379 à la ZAP du Beausset est donc un préalable logique qui s'inscrit parfaitement dans les objectifs de cette zone. En vous remerciant pour la qualité de nos échanges, j'espère que vous pourrez donner une suite favorable à ma demande et vous prie d'accepter mes sincères salutations. Antoine Capeau